QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION NORMALE N°3
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE QUESTEMBERT

Par arrêté intercommunal n° 2016-428 en date du 28 octobre 2016, Monsieur le Président de Questembert Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Questembert et portant sur les points suivants :

- modification du périmètre de l'emplacement réservé n°8 ;
- modification du zonage de la ZAC du centre suite à la modification du périmètre de la ZAC ;
- création de deux orientations d'aménagement et de programmation (OAP Kerojonc et OAP Centre ville) ;
- création d'un emplacement réservé (n°46).

Sont désignés par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes, Madame Annie-Claude SOUCHET-LE CROM, attachée de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Denis RITCHEN, directeur financier France Télécom en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique d'une durée de 32 jours, se déroulera du mardi 22 novembre 2016 et jusqu'au vendredi 23 décembre 2016 inclus et se tiendra en mairie de QUESTEMBERT.

Le dossier d'enquête publique sera consultable à la mairie de QUESTEMBERT :

du mardi 22 novembre 2016 au vendredi 23 décembre 2016,
aux heures d'ouverture de la mairie de Questembert qui sont les suivantes :
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h00 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00.

Il sera également consultable pendant la durée de l'enquête sur les sites internet :

- de Questembert Communauté : www.questembert-communaute.fr
- de la commune de Questembert : www.questembert-communaute.fr/communes/questembert

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie de QUESTEMBERT ou les adresser par écrit, par voie postale, au commissaire enquêteur domicilié en mairie qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :
Mairie de Questembert, Place du Général de Gaulle, BP 4014, 56 231 Questembert Cedex.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations écrites ou orales, en mairie de Questembert :

- **le mardi 22 novembre 2016 de 8h45 à 12h15,**
- **le lundi 28 novembre 2016 de 8h45 à 12h15,**
- **le samedi 10 décembre 2016 de 9h00 à 12h00,**
- **le jeudi 15 décembre 2016 de 14h à 17h,**
- **le vendredi 23 décembre 2016 de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à l'issue de l'enquête, en mairie et sur les sites internet :

- de Questembert Communauté : www.questembert-communaute.fr
- de la commune de Questembert : www.questembert-communaute.fr/communes/questembert

Toute information relative à l'enquête publique peut être demandée auprès de Monsieur le Président de Questembert Communauté, 8 avenue de la Gare, BP 60052, 56231 QUESTEMBERT cedex.

Au terme de l'enquête publique et après examen du rapport du commissaire enquêteur, l'assemblée délibérante de Questembert Communauté pourra prendre la décision d'approuver le projet de modification n°3 du PLU de Questembert.